

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 11 juillet, à 19h20, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mercredi 5 juillet 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mercredi 5 juillet 2023.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Patrick BILLARD, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Najat LEMERAY, Nathalie LENEVEU, Arnaud MOREAU et David OLIVIER

Ont donné pouvoir :

Laëtitia BOISSÉE à Frédérique CLOTEAU
Patrick FENOUIL à Nathalie COLLIBEAUX
Sylvain GASCOUIN à Xavier ANCKAERT
Jean-Daniel GOUDIER à Valérie CATHERINE
Brigitte LAIR à Valérie DESQUESNE

Nadine LECHATELLIER à Jean ELISABETH
Alain LEQUERTIER à Pascal DALIGAULT
Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20230711-23_05676-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023

Absents excusés : Pascal BILLARD, Flavien DELÉTRE, Marie-Danielle DUPONT et Hervé PONDEMER

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 7-5-2
- en exercice : 29	- pour : 25	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 17	- contre : 0	
- votants : 25	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le procès-verbal du conseil municipal du 15 mai 2023 a été adopté à l'unanimité		

DÉL.2023-073 – Demandes d'associations d'attribution de subvention exceptionnelle

Vu l'avis de la commission Sports, Associations et Jeunesse du 22 juin 2023,
Vu l'avis de la commission Affaires Générales et Finances du 27 juin 2023,
Vu l'adoption du budget primitif en date du 27 mars 2023,

- **Demande du Tennis Club : 500 €** pour l'achat d'un filet entre le gymnase et le terrain et un filet d'amorti en fonds de court pour éviter le retour des balles, la ligue verse 500 € et le club aussi.
- **Demande de l'Ecurie de la Suisse Normande : 8 000 €** pour la course qui s'est déroulée le 24 juin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **VOTE** à l'association Tennis Club une subvention exceptionnelle de 500 €,
- **VOTE** à l'association Ecurie de la Suisse-Normande une subvention exceptionnelle de 6 500 €,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 11 juillet 2023

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

